

# Contrat 006000

## Secteur scolaire

### Régime des participants actifs

#### TAUX EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 (basés sur 20 ou 26 périodes de paie)

Ces taux de primes s'appliquent à compter de la première période complète de paie qui suit immédiatement ou coïncide avec le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

	TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS Pour <u>20</u> périodes de paie			TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS Pour <u>26</u> périodes de paie		
	Protection individuelle	Protection monoparentale	Protection familiale	Protection individuelle	Protection monoparentale	Protection familiale
<b>RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DE BASE</b>						
- Prime totale – Volet <b>COMPLET</b>	66,13 \$*	86,00 \$*	151,59 \$*	50,87 \$*	66,15 \$*	116,61 \$*
- Prime totale – Volet <b>RÉDUIT</b>	60,06 \$*	78,09 \$*	137,66 \$*	46,20 \$*	60,07 \$*	105,89 \$*
<b>OPTION I</b> Régime optionnel d'assurance maladie complémentaire	5,23 \$	6,53 \$	9,92 \$	4,02 \$	5,02 \$	7,63 \$
<b>OPTION II</b> Régime optionnel d'assurance soins dentaires	22,09 \$	38,09 \$	50,74 \$	16,99 \$	29,30 \$	39,03 \$
<b>OPTION III</b> Régime optionnel d'assurance vie des actifs	<b>TAUX POUR 20 PÉRIODES DE PAIE</b>			<b>TAUX POUR 26 PÉRIODES DE PAIE</b>		
• <b>Assurance vie de base du participant</b> (par 1 000 \$ d'assurance); pour les participants de 65 ans ou plus, le taux en pourcentage doit être divisé par 2.	0,190 \$ ou 0,399 % <sup>(1)</sup> du salaire			0,146 \$ ou 0,380 % du salaire		
• <b>Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle du participant</b> (par 1 000 \$ d'assurance); pour les participants de 65 ans ou plus, le taux en pourcentage doit être divisé par 2.	0,016 \$ ou 0,034 % <sup>(1)</sup> du salaire			0,012 \$ ou 0,031 % du salaire		
• <b>Assurance vie du conjoint et des enfants à charge du participant</b> (par famille)	0,956 \$			0,735 \$		

<sup>(1)</sup> Considérant que le salaire annuel est réparti sur 21 périodes de paie et la prime sur 20 périodes de paie.

\* **Veillez prendre note que la contribution de l'employeur qui varie selon les conventions collectives doit être soustraite de cette prime totale (employé/employeur).**

**NOTE : La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée aux taux indiqués précédemment.**

## Régime des participants actifs (suite)

La tarification pour l'assurance vie additionnelle du conjoint est établie selon l'âge du participant mais selon le sexe et les habitudes tabagiques du conjoint.

### Assurance vie additionnelle du participant et assurance vie additionnelle du conjoint du participant

Taux par 1 000 \$ d'assurance, par 14 jours – Pour 20 périodes de paie

Âge	Homme		Femme	
	Fumeur	Non fumeur	Fumeuse	Non fumeuse
Moins de 30 ans	0,033 \$	0,033 \$	0,033 \$	0,033 \$
30 à 34 ans	0,033 \$	0,033 \$	0,033 \$	0,033 \$
35 à 39 ans	0,066 \$	0,033 \$	0,033 \$	0,033 \$
40 à 44 ans	0,111 \$	0,066 \$	0,077 \$	0,033 \$
45 à 49 ans	0,187 \$	0,111 \$	0,111 \$	0,077 \$
50 à 54 ans	0,287 \$	0,187 \$	0,187 \$	0,111 \$
55 à 59 ans	0,486 \$	0,287 \$	0,287 \$	0,187 \$
60 à 64 ans	0,763 \$	0,476 \$	0,442 \$	0,267 \$
65 ans ou plus	0,940 \$	0,575 \$	0,697 \$	0,432 \$

### Assurance vie additionnelle du participant

Taux en pourcentage du salaire, par 14 jours, par tranche de 1 fois le salaire  
(considérant que le salaire annuel est réparti sur 21 périodes de paie et la prime sur 20 périodes de paie)

Âge	Homme		Femme	
	Fumeur	Non fumeur	Fumeuse	Non fumeuse
Moins de 30 ans	0,069 %	0,069 %	0,069 %	0,069 %
30 à 34 ans	0,069 %	0,069 %	0,069 %	0,069 %
35 à 39 ans	0,139 %	0,069 %	0,069 %	0,069 %
40 à 44 ans	0,233 %	0,139 %	0,162 %	0,069 %
45 à 49 ans	0,393 %	0,233 %	0,233 %	0,162 %
50 à 54 ans	0,603 %	0,393 %	0,393 %	0,233 %
55 à 59 ans	1,021 %	0,603 %	0,603 %	0,393 %
60 à 64 ans	1,602 %	1,000 %	0,928 %	0,561 %
65 ans ou plus	1,974 %	1,208 %	1,464 %	0,907 %

**NOTE : La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée aux taux indiqués précédemment.**

## Régime des participants actifs (suite)

### Assurance vie additionnelle du participant et assurance vie additionnelle du conjoint du participant

Taux par 1 000 \$ d'assurance, par 14 jours – Pour 26 périodes de paie

Âge	Homme		Femme	
	Fumeur	Non fumeur	Fumeuse	Non fumeuse
Moins de 30 ans	0,025 \$	0,025 \$	0,025 \$	0,025 \$
30 à 34 ans	0,025 \$	0,025 \$	0,025 \$	0,025 \$
35 à 39 ans	0,051 \$	0,025 \$	0,025 \$	0,025 \$
40 à 44 ans	0,085 \$	0,051 \$	0,059 \$	0,025 \$
45 à 49 ans	0,144 \$	0,085 \$	0,085 \$	0,059 \$
50 à 54 ans	0,221 \$	0,144 \$	0,144 \$	0,085 \$
55 à 59 ans	0,374 \$	0,221 \$	0,221 \$	0,144 \$
60 à 64 ans	0,587 \$	0,366 \$	0,340 \$	0,205 \$
65 ans ou plus	0,723 \$	0,442 \$	0,536 \$	0,332 \$

### Assurance vie additionnelle du participant

Taux en pourcentage du salaire, par 14 jours, par tranche de 1 fois le salaire – Pour 26 périodes de paie

Âge	Homme		Femme	
	Fumeur	Non fumeur	Fumeuse	Non fumeuse
Moins de 30 ans	0,065 %	0,065 %	0,065 %	0,065 %
30 à 34 ans	0,065 %	0,065 %	0,065 %	0,065 %
35 à 39 ans	0,133 %	0,065 %	0,065 %	0,065 %
40 à 44 ans	0,221 %	0,133 %	0,153 %	0,065 %
45 à 49 ans	0,374 %	0,221 %	0,221 %	0,153 %
50 à 54 ans	0,575 %	0,374 %	0,374 %	0,221 %
55 à 59 ans	0,972 %	0,575 %	0,575 %	0,374 %
60 à 64 ans	1,526 %	0,952 %	0,884 %	0,533 %
65 ans ou plus	1,880 %	1,149 %	1,394 %	0,863 %

**NOTE : La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée aux taux indiqués précédemment.**